

Séance ordinaire du 27 novembre 2015

Le vendredi 27 novembre deux mille quinze à vingt heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BERTHOMIER Jean-Claude, CHEVALIER Véronique, CONTE Jean-Marie, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie,

Pouvoir donné à : BOULON Baptiste (pouvoir à Thierry FAVARCQ), THONIER Cécile (pouvoir à HUMBERT Marie),

Excusés sans pouvoir : LEBRUN Aurore, PETIT Corinne

Non excusés :

Séance ouverte à : 20h35

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2015
- Indemnité de Conseil de l'exercice 2015 allouée au Comptable du Trésor
- Renouvellement 2016 du dossier d'assurance statutaire du personnel (CNP Assurances)
- Actualisation 2016 des tarifs de location :
 - Salle communale « Georges Léger »
 - Espace « Jean Philippe PETIT »
 - Concessions au cimetière, colombarium et jardin du souvenir
- Délibération suite au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunales (SDCI)
- Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse 2015/2018 (CEJ)
- Proposition d'adhésion au SIEEEN pour la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande énergie et Conseil en Energie Partagé »
- Permanences pour les Elections Départementales :
 - 1^{er} tour : dimanche 6 décembre 2015
 - 2^{ème} tour : dimanche 13 décembre 2015
- Questions et informations diverses

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/001

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Véronique CHEVALIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour afin de laisser la parole à Monsieur André GARCIA, Président de la Communauté de Communes Loire et Allier (CCLA).

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/002

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALES (SDCI)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de délibérer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal avant le 15 décembre prochain.

Monsieur le Maire passe alors la parole à Monsieur André GARCIA, Président de la Communauté de Communes Loire et Allier (CCLA) pour une présentation approfondie du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

Les Conseillers Municipaux sont conviés à assister a Conseil Communautaire du mardi 1^{er} décembre 2015 à 18h30 à Sauvigny les Bois.

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/003

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015

Le point n°3 de l'ordre du jour relatif à l'Application ACTES (Aide au Contrôle de Légalité DématÉrialisé) n'ayant pas été évoqué par le Conseil Municipal, est reporté à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 27 novembre 2015 et fera l'objet de la délibération n° 2015/NOVEMBRE/012.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est ainsi approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/004

INDEMNITE DE CONSEIL DE L'EXERCICE 2015 ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution de l'indemnité dite « de conseil » qui peut être attribuée au receveur municipal, suivant l'arrêté interministériel en date de 16 décembre 1983.

Le montant de l'indemnité maximale qui peut être versée est calculé à partir des montants des dépenses des trois derniers exercices. Il appartient au conseil de fixer le taux à appliquer. Ce taux est voté pour toute la durée du mandat des élus et la durée en poste du receveur, sauf modification par décision motivée.

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

- d'attribuer l'indemnité de confection de budget et de conseil au taux de **100 %** à **Madame Ghislaine VITRE** par an pour un montant de **320.72 €**
- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/ 1983 précité et sera attribuée à **Madame Ghislaine VITRE**
- d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux de **100%** par an pour un montant de **30.49 €**

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/005

RENOUVELLEMENT 2016 DU DOSSIER D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL (CNP ASSURANCES)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat **CNP ASSURANCES** pour l'exercice 2016.

L'appel de cotisation **provisionnelle** s'élève à la somme de **1 673,10** pour l'exercice **2016**.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- opte pour le renouvellement du contrat **CNP ASSURANCES** pour l'exercice 2016
- demande à **Thierry FAVARCQ**, Adjoint au Maire de vérifier les termes exacts du contrat (décès...) pour l'échéance 2017
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives relatives à ce contrat

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/006

TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE « GEORGES LEGER » ANNEE 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs de location de la salle « **Georges Léger** » pour l'année 2016. Il s'agit de tarifs uniques sur l'année.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour l'année 2016, à savoir :

- Une journée : **130 €**
- Deux journées : **195 €**

Dans le cas d'une location pour une ou deux journée(s), la location débute à 9h00 et se termine à 8h00 le lendemain ou le surlendemain.

Si le locataire demande la clé de la salle la veille de la location, celle-ci lui sera remise dans la mesure des possibilités à partir de 16 h 30 contre la somme de **15 €** (uniquement pour la préparation de la salle).

Cautions : il est demandé à chaque locataire deux cautions :

- Une de **1500 €**, la caution sera restituée qu'après règlement des travaux en cas de dégradation éventuelle du matériel ou des locaux.
- Une de **100 €**, la caution sera restituée si les locaux sont laissés en parfait état de propreté et si le règlement intérieur a été respecté.

Ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2016.

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/007

TARIFS DE L'ESPACE « JEAN-PHILIPPE PETIT » ANNEE 2016

Après en avoir délibéré et en accord avec le Comité des Fêtes, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe la location de l'espace « Jean Philippe PETIT pour l'année 2016, à savoir :

Une journée : 150 €

Deux journées : 250 €

Cautions :

- Une de 1500 € pour dégradations éventuelles de l'espace « Jean Philippe PETIT », des abords ou des équipements
- Une de 100 € en cas de nettoyage mal effectué ou pour tout manquement au règlement intérieur.

Assurances :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile sera exigée correctement annotée

Cette location comprend la mise à disposition de l'espace Jean Philippe PETIT avec ses équipements à savoir : un auvent d'une capacité maximum de 90 personnes, un barnum d'une capacité de 60 personnes (uniquement durant la période du 1^{er} mai au 30 septembre), de tables et de bancs (selon le nombre de participants déclarés par le locataire), l'eau, le gaz et l'électricité.

Ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2016.

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/008

TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE, COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR ANNEE 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs des concessions au cimetière et au colombarium.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour l'année 2016 comme suit :

Concession au cimetière

15 ans : 80 €

30 ans : 210 €

50 ans : 420 €

Taxe d'ouverture : 50 €

Concession au colombarium

15 ans : 385 €

30 ans : 540 €

50 ans : 700 €

Taxe d'ouverture : 50 €

Jardin du souvenir

Gratuit pour la dispersion des cendres

Ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2016.

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/009

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2015/2018 (CEJ)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer en vue du renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) 2011/2015 qui arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Afin de procéder à son renouvellement pour les années 2015 à 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager sur les actions suivantes :

VOLET ENFANCE

- ⇒ Multi-accueil
 - ⇒ Relais assistants maternels
 - ⇒ ALSH MATERNEL moins de 6 ans (vacances)
- } Gestion Mairie de Saint Pierre le Moutier

VOLET JEUNESSE

- ⇒ Accueil de loisirs plus de 6 ans (mercredis, vacances, péri-scolaire)
 - ⇒ Accueil de loisirs jeunes (12/17 ans)
- } Gestion Centre Social de Saint Pierre le Moutier

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Approuve le « volet Enfance » du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) 2015/2018 sans indemnisation
- Approuve le « volet Jeunesse » du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) 2015/2018
- Autorise Monsieur le Maire tous documents nécessaires à ce renouvellement

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/010

PROPOSITION D'ADHESION AU SIEEEN POUR LA COMPETENCE OPTIONNELLE « MAITRISE DE LA DEMANDE ENERGIE ET CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE »

Avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal reporte cette délibération à une date ultérieure.

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/011

PERMANENCES POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

1^{ER} TOUR : DIMANCHE 6 DECEMBRE 2015

8h00 à 10h30	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h00
Jean DELEUME			
Thierry FAVARCQ		Jean-Claude BERTHOMIER	
Cécile THONIER	Véronique CHEVALIER	Samuel GIEMZA	Samuel GIEMZA
Corinne PETIT	Aurore LEBRUN	Baptiste BOULON	Jean-Marie CONTE

2^{EME} TOUR : DIMANCHE 13 DECEMBRE 2015

8h00 à 10h30	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h00
Jean DELEUME			
Thierry FAVARCQ		Jean-Claude BERTHOMIER	
Cécile THONIER	Marie HUMBERT	Marie HUMBERT	Jean-Marie CONTE
Corinne PETIT	Véronique CHEVALIER	Baptiste BOULON	Aurore LEBRUN

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/012

APPLICATION ACTES (AIDE AU CONTRÔLE DE LEGALITE DEMATERIALISE)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Ministère de l'Intérieur s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de modernisation et simplification des relations avec les Collectivités Locales.

L'application ACTES (AIDE AU CONTRÔLE DE LEGALITE DEMATERIALISE) proposée aux Collectivités Locales s'inscrit dans cette démarche et permet la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

La transmission des actes par voie électronique sécurisée offre un réel intérêt pour les collectivités.

C'est en effet un outil simple, fiable, efficace, rapide et qui permet de réduire les coûts (photocopies, affranchissement).

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Décide de recourir à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention avec l'Etat

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/013

DISTRIBUTION ANNUELLE DES SACS POUBELLES ROSES ET JAUNES FOURNIS PAR LE SYCTOM

La distribution annuelle par la Mairie des sacs poubelles roses et jaunes fournis par le SYCTOM est fixée au vendredi 4 décembre prochain de 15h00 à 19h00 au Garage communal de la Saulaie.

Jean DELEUME	15h00 à 19h00
Thierry FAVARCQ	17h00 à 19h00
Jean-Claude BERTHOMIER	15h00 à 19h00
Véronique CHEVALIER	15h00 à 17h00
Samuel GIEMZA	17h00 à 19h00
Corinne PETIT	15h00 à 19h00

DÉLIBÉRATION N°2015/NOVEMBRE/014

TRAVAUX DE LA TOITURE DE L'EGLISE ROMANE « SAINT-JULIEN »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la toiture de l'église romane « Saint-Julien prévus le 23 novembre dernier sont reportés à une date ultérieure et qu'il n'y a pas de nouvelle date fixée à ce jour.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
11 DÉCEMBRE 2015

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 23h10.

La Secrétaire,
Véronique CHEVALIER

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n° 2015/NOVEMBRE/001 à la délibération n° 2015/NOVEMBRE/014

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>POUVOIR DONNÉ A</u>	<u>EXCUSÉ SANS POUVOIR</u>	<u>NON EXCUSÉ</u>
BERTHOMIER	J-Claude				
BOULON	Baptiste		X T. FAVARCQ		
CHEVALIER	Véronique				
CONTE	J-Marie				
DELEUME	Jean				
FAVARCQ	Thierry				
GIEMZA	Samuel				
HUMBERT	Marie				
LEBRUN	Aurore				
PETIT	Corinne				
THONIER	Cécile		X M. HUMBERT		